

ALCOOL & DROIT

LES FORMATIONS

SECURISEZ VOS PROGRAMMES D'E.INFLUENCE

LE PROGRAMME

1ère partie

Historique de la réglementation

Principes généraux du Code de la Santé Publique, de la recommandation alcool de l'ARPP
L'ARPP et l'e.influence

Les dispositions pour parler des boissons alcoolisées sur le digital

2ème partie

Comment monter un programme d'e.influence pour une boisson alcoolisée

- Les problématiques fiscales et sociales
- La problématique du droit de la consommation
- La problématique de la loi Evin

3ème partie

La contractualisation avec les influenceurs

Guidelines

La validation des contenus

Cas pratique

EN PRATIQUE

A qui est destinée la formation ?

Activité de l'entreprise : producteurs de boissons alcoolisées, distributeurs, agences, supports

Fonctions : Direction générale, Direction du marketing, Direction juridique, Community managers

Combien dure la formation ?

Une demi-journée de 9h à 13h ou 14h à 18h

En présentiel ou par visio

Combien coûte la formation ?

Sur devis, le prix comprenant la rédaction du support, l'animation de la demi-journée, la remise du support en PDF et PPT sur clé USB, les droits non exclusifs d'utilisation du support, les frais de déplacement pour la formation en présentiel

OLIVIER POULET

Avocat au barreau de Rennes

11 rue Kerautret Botmel 35000 Rennes

Tel.02.96.30.83.77 Port.06.81.56.19.18 opoulet.avocat@opoulet.fr

Siret : 42358055400040 TVA Intracom : FR61423580554

Enregistré comme prestataire de formation auprès du préfet de Région de Bretagne sous le n°53 350863935